

Problème de facturation EDF

Par Eric55, le 29/07/2013 à 15:17

Bonjour,

Alors voila, je vais essayer d'exposer mon contentieux avec **EDF**. Au mois de juin j'emménage dans un appartement, je relève l'index compteur et j'appelle **EDF** pour un contrat de fourniture, je donne l'index relevé, et on me dit dans quelques jours vous recevrez votre contrat. Je commence quelques petits travaux, tout fonctionne bien, puis 3 ou 4 jours plus tard, je reçois mon contrat en courrier, tout est ok. J'entre dans l'appartement, et là, surprise , plus d'électricité!

J'appelle **EDF** de suite, la personne me dit qu'il y a eu un avis de coupure ce jour, mais pour l'ancien locataire. Elle me dit (je cite ses mots): "Effectivement il y a eu une erreur quelque part". Elle appelle **ERDF**, et me dit qu'un technicien va passer dans la journée pour rétablir. Dans la journée tout est remis en ordre effectivement. 3 jours après je reçois ma première facture (et oui ça va vite pour ça) pour un montant de 151 € ! j'ai trouvé la note salée pour 3 jours.... il m'était facturé 27 € de mise en service et 1 € d'abonnement (normal) et....123 € d'intervention d'urgence. je rappelle **EDF** et après 30 min d'explication on me dit que je devais payer ce montant et qu'il me serait remboursé sur la prochaine facture sous forme d'avoir. J'ai dit qu'il était hors de question que je paye pour leur "boulette". Ce n'est pas ma faute si il y a eu un manque de communication entre les fournisseurs. Je ne vois pas pourquoi c'est moi pauvre bougre, qui devrait payer leur connerie. Et de toute façon je n'ai pas les moyens de donner une telle somme. La conseillère me dit qu'elle allait voir avec sa supérieure pour arranger cela et qu'elle me rappelait dans 1 heure (j'attends encore). 3 semaines plus tard, une lettre de relance a payer cette somme sous peine de suspension de fourniture. Je re-rere....rappelle, toujours le même discours, mais en plus on me dit qu'il y avait eu une réclamation de ma part qui devait être traité sous un mois, mais qui n'a pas été faite (bravo). On me dit que je dois payer parce que la facture a été établie...mais la conseillère m'assure de faire un geste commercial en me les déduisant de la prochaine facture (non ? c'est vrai ? trop sympa ça de me redonner ce que je ne te dois pas !!!)Bref après 1h d'acharnement j'ai dit ok je n'ai pas trop le choix, sous peine de coupure, je vais essayer de me débrouiller. "Est-ce que je peux vous payer en 2 fois ?" car je ne peux pas donner cette somme au vu de mon budget. "Non! Impossible, il faut payer tout en une seule fois, je ne peux rien faire d'autre pour vous". je comprends, vous m'avez déjà coller 123 € de trop, vous avez déjà fait bien assez....

Alors voila, si quelqu'un pouvait m'aiguiller vers une solution ce serait très sympa car là je ne sais plus comment faire. Payer ce que je dois oui, payer pour une erreur de ma part oui, mais payer pour les conneries des autres non.

Désolé pour le pavé, (et peut être aussi pour la mauvaise section du forum) mais je voulais bien expliquer ma situation. Je vous remercie d'avance si vous avez des solutions.